

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 39 (1910)

Heft: 5

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Toutefois, sont exclus de l'assurance, les accidents résultant : a) D'un excès dans la boisson ; b) d'un sport, de quelque nature qu'il soit. »

La réunion générale des sociétaires coïncidera désormais avec celle de la caisse de retraite. Nous savons combien il est difficile de trouver le temps nécessaire pour discuter des tractanda importants, après le banquet de la réunion cantonale. On est heureux de revoir les collègues des autres districts, on boit le verre de l'amitié et l'on se retrempe pour de nouveaux labeurs... et le train n'attend personne.

Nos sociétaires voudront bien retrancher à l'art. 21 de nos statuts les mots : « en activité », qui ont été maintenus par erreur lors de l'impression des statuts. Il est entendu, en effet, que le secours au décès doit être accordé à tout membre de la Société, qu'il soit en activité ou en retraite.

Le Comité de direction a été réélu. Des remerciements spéciaux lui sont adressés pour la manière distinguée dont il s'acquitte de sa tâche.

M. Antonin Bondallaz, son secrétaire, fera paraître, dans le *Bulletin*, son compte rendu détaillé et très bien conçu sur la marche de la Société pendant le dernier semestre.

Un membre du conseil d'administration a soulevé la question de la revision bien nécessaire de l'art. 9 de la loi sur la caisse de retraite. Elle pourra être reprise en temps opportun.

A la fin de la séance, M. Monnard, instituteur à Grolley, remercie chaleureusement M. le Président de son dévouement à la cause de notre Société de secours.

H. VORLET.



ÉCHOS DE LA PRESSE

Allemagne. — C'est à ses instituteurs — d'aucuns l'ont du moins prétendu — que l'Allemagne doit ses victoires de Sadowa et de « l'année terrible ». Nous n'avons pas à discuter ici de la valeur de cette assertion. Nous nous bornerons à relever que, volontiers, la grande nation allemande confie à son corps enseignant primaire la tâche délicate d'asseoir sa domination dans les pays nouvellement conquis. Les petits écoliers d'Alsace et Lorraine, ceux surtout des malheureuses provinces polonaises en savent quelque chose. Aujourd'hui, nos voisins d'Outre-Rhin se sont imposé de parachever l'œuvre de pacification tentée dans leurs possessions sud-africaines. Il s'agit d'apporter aux populations lointaines des colonies que baignent les flots des grands océans la civilisation de la mère patrie. Et c'est encore au corps enseignant allemand que va échoir cet honneur.

Pour être agréé, tout instituteur doit connaître le dessin moderne, la langue hollandaise ou l'un de ses dialectes et avoir de 24 à 30 ans. Il sera marié et en parfaite état de santé. Sa femme pourra être chargée

de l'enseignement des travaux féminins. Aucun candidat n'est accepté s'il n'est porteur d'un brevet primaire et s'il n'a, à son actif, un certain nombre d'années de service. L'engagement vaut pour trois ans. La durée peut en être réduite de moitié si l'enseignement doit se donner dans les contrées au climat meurtrier. Les frais de voyage sont à la charge du ministère des colonies. Avant le départ, l'instituteur touche une première indemnité de 500 marks. Son traitement annuel est fixé à 4800 marks. Espérons que les petits Hottentots du Damaraland se montreront de meilleure composition que les écoliers de la province de Posen et qu'ils rendront agréable à notre collègue allemand son séjour sur le sol africain.

* * *

Le Report of the Commissioner of Education des Etats-Unis pour 1907 prétend que l'Allemagne est de tous les pays celui où le nombre des institutrices primaires se trouve être, si on le compare au nombre des instituteurs, le moins élevé. Un coup d'œil jeté sur le tableau suivant nous obligera à reconnaître que cette assertion n'est point erronée.

Nombre des instituteurs et institutrices en 1904.

	Instituteurs	Institutrices	Proportion des femmes
Portugal	2,800	22,000	88 %
Angleterre	26,200	66,300	71,5
Pays de Galles			
Ecosse	4,000	7,000	63,6
Italie	18,000	31,000	63
Irlande	6,000	7,000	53,8
France	56,370	49,400	46,7
Finlande	1,500	1,170	44
Norvège	3,852	2,354	38
Russie	38,700	22,400	36,6
Suisse	6,400	3,600	36
Suède	4,922	2,649	35
Danemark	4,500	1,800	28,6
Autriche	51,500	20,000	28
Hongrie	26,355	5,938	18,4
Allemagne	124,027	22,513	15,4

Tandis que, ajoute le *Report of the Commissioner of Education*, pour des Américains ou des Anglais cette proportion des femmes dans l'instruction allemande peut être considérée comme anormale et contraire aux saines pratiques de l'éducation, Allemands et Autrichiens ont la conviction que les hommes doivent être préférés comme éducateurs, parce qu'on croit qu'ils sont de meilleurs organisateurs, plus logiques en pensée comme en action, moins portés aux fantaisies et aux caprices que les femmes et, particulièrement, qualifiés pour faire des enfants des hommes pratiques et d'utiles citoyens. Le temps tranchera la question, comme il en tranche tant d'autres, par les résultats.

* * *

M. Th. Legrand de l'*Instituteur français* estime que l'ardoise est « le plus mauvais outil que l'on puisse remettre à un écolier » :

1° On ne peut, nous dit M. Legrand, demander aucun principe d'écriture à un enfant qui écrit sur une ardoise. Il s'habitue ainsi à tracer les lettres sans leur donner les pleins et les déliés, qui en sont comme la parure ;

2° On efface vite ce qui est écrit sur l'ardoise. C'est une raison pour que les enfants y tracent ou dessinent des choses... plus ou moins scolaires ;

3° Le lavage des ardoises est une opération des plus dangereuses pour la santé. Les enfants remplacent l'eau par leur salive, l'éponge « théorique » par leur mouchoir. Qu'on consulte tous les hygiénistes à ce sujet.

J. CRAUSAZ.

BIBLIOGRAPHIES

I

Les Feuilles d'Hygiène et de Médecine populaire. — Revue mensuelle paraissant à Neuchâtel. — Attinger Frères, éditeurs, Neuchâtel. — Rédacteur en chef : G. Sandoz, D^r en médecine. — Un an : Suisse, 2 fr. 50. — Etranger, 3 fr.

Les *Feuilles d'hygiène* achèvent leur 35^{me} année, elles ont pu atteindre cet âge, très vénérable pour un journal, grâce à l'intérêt fidèle de ses abonnés et à sa rédaction qui a su progresser.

II

Le Vocabulaire Français. — Etude méthodique et progressive des mots de la langue usuelle, par L. Carré. (Librairie Armand Colin, Paris.)

Ce volume, destiné aux cours moyen et supérieur, traite de l'étude des mots : 1° quant à leur orthographe ; 2° quant à leur sens ; 3° quant à la manière dont ils s'unissent pour former des phrases.

Les maîtres trouveront, dans la première partie de cet ouvrage, des renseignements précieux pour l'étude des préfixes, des suffixes et des familles de mots. Dans la seconde partie, les mots sont étudiés en eux-mêmes et par eux-mêmes. C'est une étude scientifique du vocabulaire. *Les mots pour les pensées : les pensées pour le cœur et la vie*, a dit le Père Girard.

Enfin, dans une sorte d'appendice, l'auteur passe en revue un certain nombre de mots directement empruntés à d'autres langues pour exprimer en français ce qu'ils expriment dans ces langues elles-mêmes.

Nous sommes convaincus que les membres studieux et courageux du